



**Rapport
financier trimestriel
Deuxième trimestre**

30 Septembre 2023
Non vérifié

Canada

Table des matières

Compte rendu	2
Résultats financiers – Points saillants	3
Analyse des risques	4
Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes.....	5
Résultats financiers	6
Financement <i>ex ante</i>	11
Liquidités mobilisables	11
Déclaration de responsabilité de la direction	12
États financiers condensés et notes complémentaires.....	13
État condensé de la situation financière	13
État consolidé condensé du résultat global	14
État condensé des variations des capitaux propres.....	15
État condensé des flux de trésorerie.....	16
Notes complémentaires.....	17
1 – Informations générales	17
2 – Principales méthodes comptables.....	18
3 – Titres de placement	19
4 – Actifs au titre de droits d’utilisation et obligations locatives	19
5 – Provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts.....	21
6 – Charges d’exploitation.....	21
7 – Transactions entre parties liées	21

Compte rendu

Deuxième trimestre – exercice 2023-2024

Le présent compte rendu a été rédigé conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Conseil du Trésor (la « Norme du Conseil du Trésor »). Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'un véritable rapport de gestion. On présume que les déclarations et l'information figurant dans le Rapport annuel 2023 de la SADC s'appliquent également au trimestre considéré, à moins de mise à jour.

Les états financiers condensés n'ont pas été audités et ils ont été établis conformément à la Norme du Conseil du Trésor.

Le présent compte rendu et les états financiers qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par le Comité d'audit de la SADC.

Résultats financiers – Points saillants

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a enregistré un bénéfice net de 192 millions de dollars qui résulte des éléments suivants : produits tirés des primes (223 millions) et produits tirés des placements et autres produits (46 millions), hausse de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (50 millions), charges d'exploitation (20 millions) et charge d'impôt (7 millions). Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait enregistré un bénéfice net de 212 millions de dollars qui résultait des éléments suivants : produits tirés des primes (204 millions), produits tirés des placements et autres produits (30 millions), charges d'exploitation (19 millions) et charge d'impôt (4 millions).

Pour le semestre qui a pris fin le 30 septembre 2023, la SADC affiche un bénéfice net de 232 millions de dollars qui découle des éléments suivants : produits tirés des primes (445 millions), produits tirés des placements et autres produits (85 millions), hausse de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (250 millions), charges d'exploitation (39 millions) et charge d'impôt (9 millions). Pour le semestre qui a pris fin le 30 septembre 2022, la SADC affichait un bénéfice net de 323 millions de dollars qui découle des éléments suivants : produits tirés des primes (407 millions), produits tirés des placements et autres produits (56 millions), hausse de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (100 millions), charges d'exploitation (35 millions) et charge d'impôt (4 millions).

À 445 millions de dollars, les produits tirés des primes du semestre terminé le 30 septembre 2023 sont en hausse de 38 millions par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est surtout attribuable à la croissance des dépôts assurés.

Les produits tirés des placements du semestre terminé le 30 septembre 2023 s'élèvent à 85 millions de dollars, soit 29 millions de plus qu'il y a un an. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (8 591 millions de dollars au 30 septembre 2023 contre 7 681 millions au 30 septembre 2022) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (2,22 % au 30 septembre 2023 contre 1,65 % au 30 septembre 2022).

Les charges d'exploitation du semestre qui a pris fin le 30 septembre 2023 totalisent 39 millions de dollars, ayant augmenté de 4 millions par rapport à un an plus tôt. Cette hausse s'explique principalement par la poursuite du projet de modernisation du remboursement des dépôts et par la hausse des frais de personnel engagés pour soutenir les grands chantiers de la SADC.

Au 30 septembre 2023, la provision se chiffrait à 2 350 millions de dollars, soit 250 millions de plus qu'au 31 mars 2023, ce qui s'explique avant tout par une augmentation de l'exposition aux pertes et par une probabilité de défaillance plus élevée chez certaines institutions membres.

Au 30 septembre 2023, le total des actifs de la SADC s'élevait à 8 637 millions de dollars, dépassant de 478 millions le total inscrit au 31 mars 2023, par suite surtout de la croissance du portefeuille de placement.

La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. Au 30 septembre 2023, le financement *ex ante* de la SADC (8 613 millions de dollars) correspondait à 73 points de base des dépôts assurés (1 182 milliards de dollars). La SADC est en bonne voie d'atteindre sa cible.

Analyse des risques

La direction de la SADC surveille les risques auxquels les institutions membres sont exposées et qui nécessitent des ajustements à la provision. Elle se sert d'un programme de gestion du risque d'entreprise (GRE) pour recenser et gérer les risques importants de la SADC. Le programme de GRE influe sur l'élaboration des stratégies, la prise de décisions et l'attribution des ressources, et il prévoit la réévaluation des risques chaque trimestre.

Au 30 septembre 2023, la SADC avait en place des stratégies appropriées d'atténuation des risques importants recensés par le programme de GRE. La direction évalue et surveille ces risques sans relâche.

Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Voici un résumé des divers changements importants survenus au chapitre du fonctionnement de la SADC, de son personnel et de ses programmes au cours du trimestre.

Fonctionnement Aucun changement important n'est survenu au cours du trimestre.

Conseil
d'administration,
direction et
personnel

Conseil d'administration

Le 5 septembre 2023, Chris Forbes a été nommé sous-ministre des Finances. Il a pris ses fonctions le 11 septembre 2023.

Résultats financiers

Comparaison entre le trimestre terminé le 30 septembre 2023 et le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Le tableau ci-après compare les résultats de la SADC pour les trimestres terminés les 30 septembre 2023 et 2022.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 septembre		Écart	
	2023	2022	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	222 895	203 680	19 215	9 %
Produits tirés des placements et autres produits	45 936	30 386	15 550	51 %
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	-	50 000	100 %
Charges d'exploitation	19 909	18 708	1 201	6 %
Charge d'impôt	6 988	3 633	3 355	92 %
Résultat net	191 934	211 725	(19 791)	(9 %)

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement, conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Pour l'exercice 2023-2024, le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit le même taux qu'en 2022-2023. Les produits tirés des primes pour l'exercice 2023-2024, établis selon les dépôts assurés au 30 avril 2023, devraient atteindre 891 millions de dollars. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues.

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible du financement *ex ante* de la SADC dépend en grande partie des taux de prime établis. La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. La cible à court terme dictera l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir.

La SADC a terminé l'examen de son régime de primes différentielles avec la publication de ses conclusions le 31 juillet 2023. Les changements annoncés viendront moderniser et rendre plus efficace le mécanisme d'établissement des primes fondées sur le risque que les institutions membres doivent acquitter chaque année. Les changements prévus doivent entrer en vigueur pour l'exercice comptable des primes se terminant le 30 avril 2025 ; ils pourraient entraîner des changements dans le montant des primes et dans la ventilation des catégories de tarification.

Les produits tirés des primes comptabilisés pour le trimestre qui a pris fin le 30 septembre 2023 se sont élevés à 223 millions de dollars, soit 9 % de plus que les 204 millions comptabilisés un an plus tôt. Cette hausse s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés.

Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits du trimestre qui a pris fin le 30 septembre 2023 totalisent 46 millions de dollars, soit 16 millions de plus que pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (8 591 millions de dollars au 30 septembre 2023 contre 7 681 millions au 30 septembre 2022) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (2,22 % au 30 septembre 2023 contre 1,65 % au 30 septembre 2022).

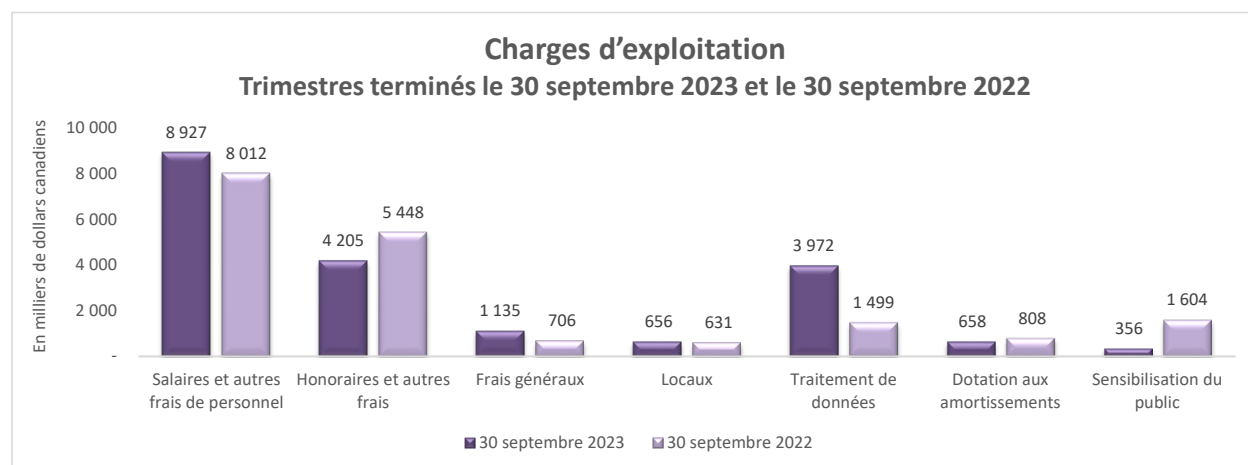
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Cette provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement. On en réévalue la pertinence tous les trimestres et on la rajuste s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont les risques de perte, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir de statistiques de défaillance réelle, les pertes prévues en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC possède au sujet du profil de risque de chacun de ses membres.

Au 30 septembre 2023, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 2 350 millions de dollars, en hausse de 50 millions depuis la fin du trimestre précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation de l'exposition aux pertes.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation du trimestre clos le 30 septembre 2023 ont atteint 20 millions de dollars, en augmentation de 1 million par rapport à celles d'il y a un an, en raison d'une hausse des frais de personnel et de traitement des données, et ce, malgré une baisse des honoraires et des dépenses en sensibilisation du public. La hausse des frais de traitement des données s'explique principalement par la poursuite du projet de modernisation du remboursement des dépôts.

Impôts sur le résultat

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la SADC provient principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont elle peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la SADC n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes ont été radiées.

Dans les rapports trimestriels, la SADC utilise un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, la SADC a comptabilisé une charge d'impôt de 7 millions de dollars, en hausse de 3 millions par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Comparaison entre le semestre terminé le 30 septembre 2023 et celui terminé le 30 septembre 2022

Le tableau ci-après compare les résultats que la SADC a enregistrés pour les semestres terminés les 30 septembre 2023 et 2022.

(en milliers de dollars canadiens)	Semestre terminé le		Écart	
	30 septembre 2023	30 septembre 2022	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	445 133	407 360	37 773	9 %
Produits tirés des placements et autres produits	84 869	55 576	29 293	53 %
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	250 000	100 000	150 000	150 %
Charges d'exploitation	39 201	35 068	4 133	12 %
Charge d'impôt	8 590	4 494	4 096	91 %
Résultat net	232 211	323 374	(91 163)	(28 %)

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes comptabilisés pour le semestre terminé le 30 septembre 2023 se montent à 445 millions de dollars, une hausse de 9 % comparativement aux 407 millions de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des dépôts assurés.

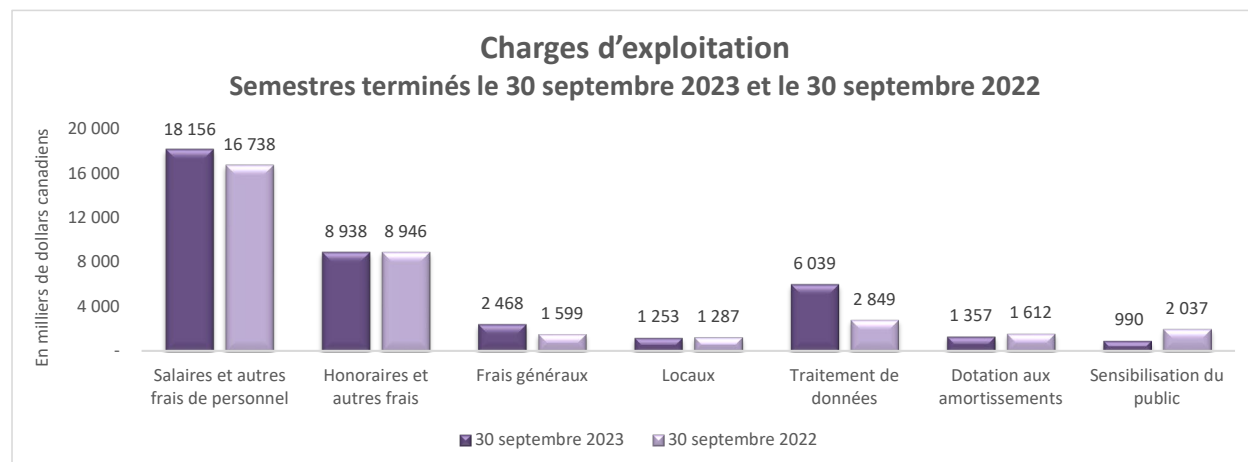
Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits du semestre terminé le 30 septembre 2023, qui totalisent 85 millions de dollars, ont grimpé de 29 millions par rapport à il y a un an. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement et par celle du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Au cours du semestre terminé le 30 septembre 2023, la provision s'est accrue de 250 millions de dollars pour s'établir à 2 350 millions, ce qui s'explique par une augmentation de l'exposition aux pertes et par une probabilité de défaillance plus élevée chez certaines institutions membres.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation pour le semestre terminé le 30 septembre 2023 totalisent 39 millions de dollars, ayant augmenté de 4 millions par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la poursuite du projet de modernisation du remboursement des dépôts et de la hausse des frais de personnel engagés pour soutenir les grands chantiers de la SADC.

Impôts sur le résultat

Comme il a déjà été mentionné, la SADC utilise dans ses rapports financiers trimestriels un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt, conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour le semestre terminé le 30 septembre 2023, la SADC a comptabilisé une charge d'impôt de 9 millions de dollars, en hausse de 4 millions par rapport à il y a un an, ce qui résulte avant tout de la hausse des produits tirés des placements.

Résultats prévus pour l'exercice 2023-2024, comparativement au plan d'entreprise

La présente section comporte des données financières prospectives fondées sur certaines hypothèses. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2023-2024		Écart	
	Prévisions	Plan	Augmentation (Diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	891	861	30	3 %
Produits tirés des placements et autres produits	189	174	15	9 %
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	300	150	150	100 %
Charges d'exploitation	90	89	1	1 %
Charge d'impôt	25	21	4	19 %
Résultat net	665	775	(110)	(14 %)

Produits tirés des primes

Le Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028 de la SADC (le « Plan ») prévoyait des produits tirés des primes de 861 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024, soit 30 millions de moins que l'estimation actuelle de la direction (891 millions). Le Plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon le barème de primes différentielles. Ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts entre les chiffres du Plan et les prévisions actuelles.

Produits tirés des placements et autres produits

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements et autres produits correspond à 189 millions de dollars, soit un écart de 15 millions par rapport aux 174 millions annoncés dans le Plan. En effet, les rendements des placements ont été plus élevés que ceux auxquels on pouvait s'attendre au moment d'établir le Plan.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision prévue au 31 mars 2024 s'établit à 2 400 millions de dollars, soit plus que les 2 250 millions annoncés dans le Plan. L'augmentation découle surtout de changements dans les hypothèses depuis décembre 2022.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation prévues pour l'exercice 2023-2024 devraient atteindre 90 millions de dollars, un montant proche des 89 millions prévus dans le Plan.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et bénéficie de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement ex ante pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible du financement ex ante de la SADC dépend en grande partie des taux de prime établis. Au cours du trimestre, la SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement ex ante devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. La cible à court terme dictera l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir.

Au 30 septembre 2023, le financement ex ante de la SADC s'établissait à 8 613 millions de dollars, soit l'équivalent de 73 points de base des dépôts assurés.

Liquidités mobilisables

Le tableau qui suit indique les sources de liquidités auxquelles la SADC peut recourir.

(en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2023	31 mars 2023
<i>Liquidités mobilisables :</i>		
Trésorerie	27	16
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	8 182	7 862
<i>Capacité d'emprunt :</i>		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	32 000	32 000
Total des liquidités mobilisables	40 209	39 878
Dépôts assurés (respectivement au 30 avril 2023 et au 30 avril 2022)	1 182 127	1 081 987
Total des points de base des dépôts assurés	340	369

Le portefeuille de placement de la SADC ne contient que des titres de haute qualité et très liquides, à savoir des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales ou encore des obligations de gouvernements provinciaux. En vertu de la Loi sur la SADC, la SADC est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 30 septembre 2023, elle pouvait emprunter jusqu'à 32 milliards de dollars. Le plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et la ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers trimestriels condensés, en conformité avec la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires à la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels condensés.

Les états financiers trimestriels condensés n'ont pas été audités ni examinés par un auditeur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels condensés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SADC à la date et pour les périodes visées dans les états financiers susmentionnés.



Leah Anderson
La présidente et première
dirigeante,

Ottawa, Canada
Le 16 novembre 2023



Jordan Rosenbaum
Le directeur financier et responsable,
Efficacité opérationnelle.

Ottawa, Canada
Le 16 novembre 2023

États financiers condensés et notes complémentaires

État condensé de la situation financière

Au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 septembre 2023	31 mars 2023
ACTIFS			
Trésorerie		27 126	15 712
Titres de placement	3	8 590 618	8 123 679
Clients et autres débiteurs		204	472
Paiements anticipés		1 669	1 636
Actifs au titre de droits d'utilisation	4	6 894	7 416
Immobilisations corporelles		3 426	3 452
Immobilisations incorporelles		7 463	6 934
TOTAL DES ACTIFS		8 637 400	8 159 301
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		8 817	13 579
Passif d'impôt exigible		2 951	4 954
Obligations locatives	4	8 282	8 816
Produits tirés des primes différés		3 183	-
Avantages du personnel		1 314	1 291
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	2 350 000	2 100 000
Passif d'impôt différé		129	148
Total des passifs		2 374 676	2 128 788
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		6 262 724	6 030 513
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		8 637 400	8 159 301

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État consolidé condensé du résultat global

Trimestres et semestres terminés les 30 septembre 2023 et 2022 (en milliers de dollars canadiens)

Notes	Trimestre terminé le 30 septembre		Semestre terminé le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES				
Produits tirés des primes	222 895	203 680	445 133	407 360
Produits tirés des placements	45 934	30 328	84 867	55 466
Autres produits	2	58	2	110
	268 831	234 066	530 002	462 936
CHARGES				
Charges d'exploitation	6 19 909	18 708	39 201	35 068
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5 50 000	-	250 000	100 000
	69 909	18 708	289 201	135 068
Résultat net avant impôt	198 922	215 358	240 801	327 868
Charge d'impôt	6 988	3 633	8 590	4 494
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	191 934	211 725	232 211	323 374

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé des variations des capitaux propres

Trimestres et semestres terminés les 30 septembre 2023 et 2022 (en milliers de dollars canadiens)

TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 30 juin 2023	6 070 790
Total du résultat global	191 934
Solde au 30 septembre 2023	6 262 724

Solde au 30 juin 2022	5 494 191
Total du résultat global	211 725
Solde au 30 septembre 2022	5 705 916

SEMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE

Solde au 31 mars 2023	6 030 513
Total du résultat global	232 211
Solde au 30 septembre 2023	6 262 724

Solde au 31 mars 2022	5 382 542
Total du résultat global	323 374
Solde au 30 septembre 2022	5 705 916

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé des flux de trésorerie

Trimestres et semestres terminés les 30 septembre 2023 et 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Semestre terminé le	
	30 septembre	2022	30 septembre	2022
	2023	2022	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Total du résultat global	191 934	211 725	232 211	323 374
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :				
Dotation aux amortissements	658	808	1 357	1 612
Perte à la sortie d'immobilisations corporelles	-	87	-	114
Gain résultant de la modification de contrats de location	-	(3)	-	(3)
Produits tirés des placements	(45 934)	(30 328)	(84 867)	(55 466)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	36	40	74	83
Charge d'impôt	6 988	3 633	8 590	4 494
Charge au titre des avantages du personnel	32	34	64	67
Paiement au titre des prestations définies	(40)	(108)	(40)	(108)
Variation du fonds de roulement :				
Diminution des primes d'assurance à recevoir	221 584	203 627	-	-
Diminution des clients et autres débiteurs	232	69	268	125
Diminution (augmentation) des paiements anticipés	831	126	(33)	(173)
(Diminution) augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	(775)	579	(4 762)	(3 046)
Augmentation des produits tirés des primes différés	2 353	3 365	3 183	3 525
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	-	250 000	100 000
Intérêts reçus	41 614	28 480	88 338	70 065
Intérêts payés sur les obligations locatives	(36)	(40)	(74)	(83)
Impôt sur le résultat payé	(2 849)	(1 568)	(10 613)	(3 135)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	466 628	420 526	483 696	441 445
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(710)	(829)	(1 250)	(1 627)
Achat de titres de placement	(861 701)	(724 428)	(1 649 654)	(1 215 421)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	402 725	317 220	1 179 245	781 685
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(459 686)	(408 037)	(471 659)	(435 363)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Paiement en principal sur les obligations locatives	(313)	(278)	(623)	(727)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(313)	(278)	(623)	(727)
Augmentation nette de la trésorerie	6 629	12 211	11 414	5 355
Trésorerie, au début	20 497	15 870	15 712	22 726
Trésorerie, à la fin	27 126	28 081	27 126	28 081

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes complémentaires

I – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres et par les produits tirés de ses placements. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17^e étage, à Ottawa, en Ontario.

La SADC a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. Elle poursuit ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même. Elle agit par ailleurs à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La SADC est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir en actions ordinaires certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital, pour que celle-ci puisse rester en exploitation.

La SADC est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la SADC a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La SADC s'y est conformée.

L'examen du cadre d'assurance-dépôts annoncé dans le budget 2014 pour moderniser et renforcer le régime d'assurance-dépôts au Canada a reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Des modifications visant à renforcer et à élargir la protection des dépôts sont entrées en vigueur le 30 avril 2020, puis le 30 avril 2022. Les changements ont nécessité et continueront de nécessiter la modification de certains procédés de la SADC.

La *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* (projet de loi C-47) a reçu la sanction royale le 22 juin 2023.

Certaines des dispositions adoptées concernent des modifications législatives, notamment à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Principales modifications législatives :

- La ministre est autorisée à hausser temporairement le plafond d'assurance-dépôts si elle juge que cette mesure est nécessaire pour promouvoir la stabilité et maintenir l'efficacité du système financier canadien. Cette disposition deviendra caduque le 29 avril 2024.
- Une autre disposition permet à la SADC d'administrer tout contrat lié à l'assurance-dépôts qui est conclu par la ministre avec toute entité, en vertu de l'article 60.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 16 novembre 2023, le Comité d'audit de la SADC a approuvé les présents états financiers trimestriels condensés, et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Les présents états financiers trimestriels condensés sont établis en dollars canadiens et ont été préparés conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État émise par le Conseil du Trésor du Canada*. Ils ne contiennent pas tous les renseignements devant être fournis dans des états financiers annuels complets. Ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers audités au 31 mars 2023 et relatifs à l'exercice terminé à cette date.

Les présents états financiers trimestriels condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives, de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de certains avantages du personnel, qui sont comptabilisés selon leur valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'un actif, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la SADC à l'égard d'un passif.

2 – Principales méthodes comptables

Le 6 juillet 2023, une ordonnance de faillite a été émise à l'endroit d'Adelaide Capital Corporation (ACC), ce qui a mis fin au contrôle de la SADC sur cette entité. La SADC n'a donc plus besoin de consolider les résultats d'ACC dans ses états financiers. L'incidence de ce changement est négligeable.

Les méthodes comptables qui ont servi à préparer les présents états financiers trimestriels condensés et les états financiers audités au 31 mars 2023 et pour l'exercice terminé à cette date sont les mêmes.

Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers trimestriels conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements et à des estimations qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations utilisées.

En préparant les présents états financiers trimestriels condensés, la direction a eu recours aux mêmes jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la SADC que ceux auxquels elle

avait eu recours lors de la préparation des états financiers au 31 mars 2023 et pour l'exercice terminé à cette date ; les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont également été les mêmes.

3 – Titres de placement

Les tableaux ci-après donnent une ventilation de la juste valeur des titres de placement de la SADC.

Au 30 septembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)	Coût amorti	Perte latente	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	8 590 618	(408 578)	5 917 425	2 264 615	-	8 182 040
Total des titres de placement	8 590 618	(408 578)	5 917 425	2 264 615	-	8 182 040

Au 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)	Coût amorti	Perte latente	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	8 083 737	(261 324)	5 629 815	2 192 598	-	7 822 413
Bons du Trésor	39 942	-	39 942	-	-	39 942
Total des titres de placement	8 123 679	(261 324)	5 669 757	2 192 598	-	7 862 355

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la SADC, selon leur cote de crédit.

(en milliers de dollars canadiens)	30 septembre 2023	31 mars 2023
AAA	6 220 889	5 863 319
AA+	-	339 098
AA	663 022	285 483
AA-	587 538	669 871
A+	1 119 169	965 908
Total des titres de placement	8 590 618	8 123 679
Rendement effectif moyen pondéré (%)	2,22	1,90

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Au 30 septembre 2023, la SADC n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes à l'égard de ses titres de placement (néant au 31 mars 2023).

4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La SADC loue des bureaux à Ottawa et à Toronto ; les contrats de location expirent en septembre 2030 et en octobre 2026 respectivement, mais chacun est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans. L'exercice de l'option de renouvellement des contrats de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la SADC. La SADC loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mai 2025.

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2023	12 747	78	12 825
Ajouts	89	-	89
Solde au 30 septembre 2023	12 836	78	12 914
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2023	5 355	54	5 409
Amortissement	606	5	611
Solde au 30 septembre 2023	5 961	59	6 020
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2023	7 392	24	7 416
Solde au 30 septembre 2023	6 875	19	6 894

Valeur comptable des obligations locatives

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Solde au 31 mars 2023	8 792	24	8 816
Ajouts	89	-	89
Charges financières	74	-	74
Paiements de loyers	(692)	(5)	(697)
Solde au 30 septembre 2023	8 263	19	8 282

La charge d'intérêts sur les obligations locatives (74 000 dollars) figure à l'état du résultat global du semestre terminé le 30 septembre 2023. Au cours du semestre terminé le 30 septembre 2023, la SADC a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location à court terme et de ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 74 000 dollars, et celles liées au principal des obligations locatives, soit 623 000 dollars, sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Pas plus de un an	1 396	11	1 407
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	5 032	7	5 039
Plus de cinq ans	2 226	-	2 226
Total	8 654	18	8 672

5 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la SADC quant aux avantages économiques futurs que la société d'État devra accorder dans le cadre de son mandat d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement.

L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue, dont le montant et la date de survenance sont du domaine de l'inconnu. Les pertes réelles pourraient donc différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumées ci-après :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2023	2 100 000
Augmentation de la provision	200 000
Solde au 30 juin 2023	2 300 000
Augmentation de la provision	50 000
Solde au 30 septembre 2023	2 350 000

6 – Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation du total des charges d'exploitation de la SADC pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2023.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre terminé le 30 septembre		Semestre terminé le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Salaires et autres frais de personnel	8 927	8 012	18 156	16 738
Honoraires et autres frais	4 205	5 448	8 938	8 946
Frais généraux	1 099	666	2 394	1 516
Locaux	656	631	1 253	1 287
Traitement de données	3 972	1 499	6 039	2 849
Dotation aux amortissements	352	451	745	900
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	306	357	612	712
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	36	40	74	83
Sensibilisation du public	356	1 604	990	2 037
Total des charges d'exploitation	19 909	18 708	39 201	35 068

7 – Transactions entre parties liées

La SADC est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des transactions avec certaines de ces parties liées dans le cadre de

la prestation ou de l'achat de services divers. Ces transactions ont eu lieu dans le cadre normal du fonctionnement de la SADC et ont été évaluées selon le montant des échanges, c'est-à-dire le montant convenu entre les parties liées.